

**Joint meeting of the CoR NAT commission and the EP AGRI Committee**

**Guillaume Cros**

**Brussels, 11 January 2018**

Cher Président, Mesdames, Messieurs les députés,

En tant que rapporteur du Comité européen des Régions pour l’avis de prospective PAC post 2020, je vous remercie de nous donner la parole pour vous exposer les recommandations des autorités locales et régionales sur la future PAC.

Les enjeux majeurs auxquels nous faisons face nous obligent à repenser la PAC, afin d’en faire une politique JUSTE, DURABLE, ET SOLIDAIRE au service des agriculteurs, des territoires, des consommateurs et des citoyens.

Sans légitimité économique, sociale, environnementale, sans légitimité territoriale et internationale, la survie de la PAC ne sera pas assurée.

Or aujourd’hui, que constatons-nous ?

* une grande partie des agriculteurs vendent leurs produits à perte et ont un revenu indigne de leur travail,
* les paiements directs sont très inégalement répartis entre les exploitations et entre les Etats membres
* la biodiversité, le climat, l’environnement, la santé publique paient un tribut trop lourd aux modes de production agricole industrialisés,
* trop de territoires ruraux se vident de leur substance économique, tandis que la production agricole se concentre dans certaines régions,
* certains de nos produits agricoles continuent d’être exportés à des prix inférieurs à nos coûts de production, au détriment d’agriculteurs de pays tiers.

Pourtant le potentiel et la diversité de nos territoires ne demandent qu’à être valorisés à leur juste niveau et la demande croissante des consommateurs pour des produits alimentaires locaux de qualité est une chance à saisir.

Face à la grande volatilité des prix agricoles, incompatible avec une bonne résilience des exploitations agricoles, nous considérons que la REGULATION DES MARCHES est, pour beaucoup de secteurs de production, plus efficace et moins coûteuse que le déclenchement de mesures de crises à posteriori. Sans prix agricoles justes, sans reconnaissance économique, les jeunes se détourneront de ce métier. La fausse solution d’assurances-revenu profiterait davantage aux assurances qu’aux agriculteurs, comme les Etats-Unis nous le démontrent aujourd’hui.

Si, grâce au travail de votre Commission, le règlement Omnibus donnera plus de pouvoir aux organisations de producteurs par une interprétation plus souple et uniforme des règles de la concurrence au sein de l'Union, nous estimons qu'il ne sera pas suffisant pour prévenir les crises sectorielles.

Nous recommandons une répartition juste de la valeur ajoutée et des marges dans les filières en mettant tous les acteurs autour d’une table, pouvoirs publics et consommateurs inclus, en modifiant le droit de la concurrence si nécessaire. Nous attendons donc avec impatience les propositions de la Commission européenne dans ce domaine car les chiffres présentés à la conférence de prospectives des 18 et 19 décembre derniers sont alarmants : cinq distributeurs se partageaient 60% de la mise en marché des produits agricoles et cinq industriels transformaient 56% de la production dans 13 Etats membres en 2012.

Nous demandons également à l’Union européenne de peser de tout son poids de premier importateur et exportateur mondial de denrées alimentaires pour engager une modification des règles actuelles du commerce international agricole (elles datent de 1994) dans le sens de relations commerciales plus justes et plus solidaires. Nous organiserons une conférence le 8 mars prochain afin de voir comment nous pourrions faire évoluer les règles du commerce international dans ce sens.

Nous préconisons que les paiements directs par hectare soient plafonnés et modulés par actif agricole. Mieux vaut des campagnes vivantes et l’installation de nombreux jeunes agriculteurs que de grandes exploitations industrialisées difficiles à transmettre. Nous regrettons que le plafonnement à 60-100.000 euros de paiements directs par exploitation, nécessaire pour une PAC juste, ne soit plus mentionné dans la Communication sur la PAC 2020 présentée le 29 novembre dernier par la Commission européenne.

Il nous faut également nous préoccuper des 10 millions de travailleurs agricoles qui travaillent bien souvent à temps partiel pour un salaire de misère, quand ils ne sont pas employés de manière illégale. Nous demandons, afin de respecter les droits des salariés agricoles, de diminuer les paiements directs à venir affectés à une exploitation agricole n’ayant pas respecté les normes sociales en vigueur dans son État membre.

Je voudrais aussi insister ici sur la nécessité d’une grande vigilance concernant l’hyper automatisation des techniques agricoles et l’intervention croissante du « bigdata » : l’utilisation des données de l’exploitation risque bien d’échapper à l’agriculteur, dont l’autonomie de décision ne cesse de se restreindre. Oui à l’innovation quand elle facilite le travail, vigilance quand de grandes firmes s’intéressent de près au big data des exploitations.

Nous souhaitons un verdissement qui accompagne les agriculteurs dans la transition vers des modes de production bénéfiques à l’environnement, à la biodiversité et au climat : par exemple la rotation des cultures, le maintien des prairies permanentes, le non traitement chimique des zones d’intérêt écologique,…

Avec des prix plus justes et plus stables grâce à la régulation des marchés, avec un plafonnement des paiements directs, nous ferons des économies dans le premier pilier et pourrons rééquilibrer le budget PAC en faveur d’un 2e pilier axé sur un développement durable et solidaire de nos territoires ruraux.

Parmi les priorités que nous recommandons dans le 2e pilier, je soulignerai :

* le soutien aux circuits courts,
* le soutien à l’innovation technique et le soutien à l’innovation sociale pour des modes de production, de transformation et de commercialisation durables,
* le soutien à la restauration collective se fournissant en produits bio ET locaux,
* le soutien à une économie diversifiée dans les territoires ruraux…..

Au-delà de la seule Politique Agricole Commune, il est indispensable de diversifier les points d’entrée et de considérer le rural dans toutes les politiques européennes: les besoins des territoires ruraux dépassent largement ce que peut faire la seule politique de développement rural de la PAC. L'étude du Comité européen des Régions sur le budget européen consacré aux zones rurales a prouvé son insuffisance au regard de l’importance des zones rurales en Europe. Nous demandons un rééquilibrage budgétaire des fonds structurels dont la contribution au développement rural a fortement diminué, une plus grande synergie et une simplification des ressources des différents fonds européens, ainsi que l’adoption d’un « agenda rural », nécessaire pour réaliser l’objectif de cohésion territoriale de l’UE.

Je vous remercie de votre attention